

Islam, facteur aggravant de discrimination

30 mars 2010

<http://www.lesnouvellesnews.fr/index.php/civilisation-articles-section/34-civilisation-categorie/287-musulmans-discrimines>

Par Arnaud Bihel

Deux études, à une semaine d'intervalle, font le **lien entre islam et discrimination**. Ce mardi, L'Ined et l'Insee publiaient les premières données de l'enquête TeO, concluant entre autres que les musulmans se sentent particulièrement discriminés en raison de leur religion. Une semaine plus tôt, une autre enquête révélait que **la religion musulmane est un facteur de « discrimination considérable » à l'embauche**.

Dans un entretien aux NOUVELLESnews (à lire plus bas), l'une de ses auteures, **Marie-Anne Valfort** insiste sur la nécessité de s'appuyer sur ces résultats, et sur d'autres à venir, pour **déterminer les politiques publiques de lutte contre les discriminations**.

Aux côtés de deux chercheurs américains (Claire Adida et David Laitin, de la Stanford University), la française Marie-Anne Valfort, chercheuse à la Sorbonne, s'est penchée sur les discriminations à l'égard des musulmans sur le marché du travail. Comme elle l'explique, une défiance à l'égard de l'islam était sensible depuis plusieurs années, et elle s'est cristallisée en France dans le débat sur l'identité nationale. Les trois chercheurs entendaient répondre à une question précise : « Cette crispation a-t-elle pour objet l'ensemble des Français musulmans ou bien seulement les Français d'origine maghrébine ? » Des enquêtes récentes avaient toutes conclu à de fortes discriminations à l'embauche à l'égard des noms à consonance maghrébine. Mais aucune en France n'avait encore déterminé le facteur religieux.

Khadija, 2 fois et demie moins de chances que Marie

L'enquête franco-américaine a été réalisée par testing sur des envois de CV. Elle a permis de comparer deux profils-types, celui de Marie Diouf, et celui de Khadija Diouf. Seule différence entre les deux, outre leur prénom : Marie a été bénévole pour le Secours catholique, Khadija pour le Secours islamique. Leurs CV ont été envoyés en réponse à des offres publiées par l'ANPE dans toute la France. Résultat : Marie la catholique a obtenu 2,5 fois plus de réponses positives pour un entretien d'embauche que Khadija la musulmane.

Ce chiffre dénote « une discrimination considérable à l'égard des musulmans » soulignent les auteurs de l'étude. Ils précisent par ailleurs que les résultats doivent « être interprétés comme une estimation minimale de l'ampleur de cette discrimination ». En effet le nom choisi, Diouf, est à consonance sénégalaise, une population « moins spontanément associée à l'islam dans

les représentations collectives » qu'un nom à consonance maghrébine. Cela peut donc conduire à une sous-estimation de la discrimination à l'égard des musulmans.

Le revenu des musulmans inférieur de 400 euros

Une enquête menée en parallèle par les mêmes auteurs a exploité des données de revenus de ménages français d'origine sénégalaise. Elle montre que les musulmans ont un revenu mensuel inférieur de 400 euros en moyenne à celui des chrétiens. « Il se peut que cette différence de revenu s'explique en partie par la discrimination à l'embauche dont souffrent les musulmans », concluent les auteurs.

Pour eux, ces deux résultats témoignent d'une « réalité dérangeante » : « dans la République française théoriquement laïque, les citoyens musulmans issus de l'immigration rencontrent, toutes choses égales par ailleurs, des obstacles à l'intégration par l'accès à l'emploi bien plus élevés que leurs homologues chrétiens. »

La conclusion est implicite : la République doit réfléchir à son rapport avec l'islam. Et des politiques publiques doivent être mises en oeuvre. Reste que le simple constat d'une discrimination à l'égard des musulmans ne suffit pas. Marie-Anne Valfort insiste : il faut maintenant chercher à en comprendre les mécanismes. Qu'en est-il dans les autres pays européens ? Et quelle est la part de rationnel à l'oeuvre dans le processus de discrimination ? Répondre à ces questions, c'est l'objectif de la deuxième phase des recherches du trio franco-américain. Ces nouvelles conclusions devraient être publiées au début de l'été.



INTERVIEW - Marie-Anne Valfort

Un type de discrimination « pas encore conscientisé »

Qu'est ce qui a motivé cette enquête, la première en France qui étudie précisément les discriminations à l'égard d'une religion ?

Quand on regarde les données d'enquêtes, depuis le 11 septembre 2001 et même un peu avant, en Europe et aux Etats-Unis, on sent une défiance à l'égard des populations musulmanes. Les débats autour de l'entrée de la Turquie dans l'Europe le montrent aussi. C'étaient des symptômes avant-coureurs de ce qui s'est ressenti de manière plus dense à travers le débat sur l'identité nationale. C'est donc tout cela qui nous a poussés à travailler cette question. Mais la recherche se pratique au long cours ; le testing sur CV a été mené l'année dernière, sur un protocole expérimental qui a déjà un an et demi. Donc le débat sur l'identité nationale n'est pas directement à l'origine de nos travaux. Même s'il est venu confirmer notre intuition qu'il y a un problème à l'égard des populations musulmanes.

Et votre enquête met au jour une importante discrimination à l'égard des musulmans. Une « réalité dérangeante », dites-vous...

Oui, il est problématique qu'il y ait une fragmentation au sein de la population française. Une partie d'entre elle, qui est amenée de toute façon à croître étant donnée les tendances migratoires, est particulièrement discriminée. C'est cela qui est dérangeant, pour le bien commun. On court le risque d'une hyper-fragmentation de la société, et ce n'est pas cela qui forme un pays. Je pense qu'il faut identifier les sources de la discrimination, savoir qui est discriminé et pour quelles raisons, pour pouvoir mettre en place des politiques publiques qui pourraient essayer de venir à bout de ces comportements discriminatoires.

Vos travaux, publiés il y a une semaine, ont été très peu repris par la presse en France. Faut-il y voir un tabou ?

Nos résultats ont davantage été repris sur des blogs que dans la presse traditionnelle, en effet. Peut-être n'avons-nous pas une "force de frappe" suffisante, mais je ne pourrais pas dire qu'il y a un tabou dans les médias. En tout cas, l'article du Monde qui fait référence à l'enquête TeO conclut par ce résultat : quelle que soit leur origine, les musulmans rapportent plus de discriminations subies. Mais cet article aurait en effet pu être complété par une référence à notre étude, qui met clairement en évidence la discrimination à l'égard des musulmans.

Votre étude et cette enquête TeO, publiée par hasard à une semaine d'intervalle, semblent en effet complémentaires...

Oui parce que justement cette enquête de l'Insee-Ined ouvre la brèche. Elle montre que, même si la religion n'est pas perçue comme un des principaux facteurs discriminants, ce sont les musulmans qui avant tout en font les frais. Or, ce type de discrimination n'est sans doute pas encore complètement conscientisé de la part des gens qui la subissent. On a pu le remarquer également dans les enquêtes qu'on a menées sur les ménages musulmans et chrétiens d'origine sénégalaise : les musulmans se considèrent discriminés parce qu'ils sont noirs, mais pas parce qu'ils sont musulmans. Donc il y a une sorte de non-conscience d'être doublement discriminés, alors même que les résultats du testing sur CV apportent une réponse évidente. D'où l'importance d'insister sur ce point.

Ces travaux ne sont qu'une première étape de vos recherches sur le sujet. Quelle sera la suite ?

Ce qui nous intéresse maintenant, ce sont deux pistes de recherches. L'une en menant ce type d'étude dans d'autres pays d'Europe. L'autre en essayant de comprendre un peu plus les mécanismes conduisant aux discriminations sur le marché du travail. Vous avez notamment deux théories. D'une part la discrimination épidermique, irrationnelle, ce qu'on appelle « le goût pour la discrimination » : on n'aime pas ceux qui ne nous ressemblent pas, donc on les rejette a priori. Et d'autre part la discrimination statistique, ou « rationnelle », bien qu'elle puisse reposer sur des préjugés erronés. On favoriserait alors un candidat chrétien par rapport à un candidat musulman car on l'associe à d'autres caractéristiques qui en font un élément plus intéressant pour l'entreprise. Les travaux que nous venons de publier sont donc une enquête

préliminaire. Nous avons mené d'autres travaux qui vont nous permettre d'identifier si ces discriminations sont plutôt de l'ordre du « goût » ou du « statistique ».

Ces nouvelles pistes de recherche, dont on devrait tirer les conclusions dans quelques mois, nous permettront de mieux comprendre les mécanismes, des informations utiles pour la mise en place des politiques publiques nécessaires.